

Marché de Noël de Strasbourg : crucifix interdits à la vente, loukoums autorisés

Marché de Noël de Strasbourg		DNA
LA LISTE DES PRODUITS INTERDITS ET AUTORISÉS POUR L'ÉDITION 2022		
1 LES PRODUITS ALIMENTAIRES INTERDITS À LA VENTE	2 LES PRODUITS NON ALIMENTAIRES INTERDITS À LA VENTE	
Le champagne, la tartiflette, le pop-corn, les donuts de Noël, le poulet grillé, la raclette.	La serre-tête, les bottes de Noël, les parapluies, les articles de vannerie, les ponchos, les casquettes, les articles de Noël pour chiens et chats.	
3 LES PRODUITS ALIMENTAIRES AUTORISÉS À LA VENTE ET SOUS RÉSERVES	4 LES PRODUITS NON ALIMENTAIRES INTERDITS À LA VENTE SOUS RÉSERVES	
La liqueur de pain d'épices, la bière chaude, le grog de Noël, le grog à la liqueur de sapin, les paninis, les hot-dogs, les produits italiens, les samoussas, les loukoums, le halva, les gourmandises chocolatées (des beignets, en fait, mais pas des donuts, interdits, eux).	Les cendriers, les décapsuleurs, les planchettes de table, les habits de créateur pour enfants, la cravate de Noël, les crucifix, la boule à eau (avec la neige quand on la secoue), les affiches de Noël, les cartes postales, les calendriers, les tapis de souris, le dentifrice et les produits d'entretien.	

Les ayatollahs verts de la mairie de Strasbourg tentent d'islamiser l'institution du marché de Noël.



Mais pourquoi les élus EELV Verts de Strasbourg s'attaquent au marché de Noël ?

Les ayatollahs verts ont encore frappé. Cette fois à Strasbourg. Au cœur même d'une institution intouchable, le marché de Noël. Les élus EELV (les

Verts) et la maire de Strasbourg [Jeanne Barseghian \(1\)](#) ont décidé d'interdire la vente des crucifix pour l'édition de novembre-décembre 2022. Mais les loukoums sont autorisés. Interdiction aussi de la raclette, et de la tartiflette (paragraphe M à J dans l'arrêté municipal publié). Défense de rire.

Plus de d'un mois et demi avant le marché de Noël, La municipalité de Strasbourg vient d'adresser aux commerçants participant à [#StrasbourgCapitaledeNoël](#) la liste des produits interdits et autorisés pour l'édition 2022. Et la colère gronde déjà sur les réseaux sociaux.

Selon nos confrères de la rédaction des Dernières Nouvelles d'Alsace, "À peine transmise aux commerçants, la liste n'a pas manqué de faire réagir. Certains se sont notamment plaints auprès de la mairie d'avoir déjà commandé des produits qui ne sont finalement pas autorisés à la vente. La commission en charge de cette liste a expliqué dans son mail envoyé aux commerçants que les dossiers de candidatures pour [le marché de Noël](#) ont justement mis en lumière le fait que certains produits ne faisaient pas partie des produits autorisés à la vente par l'arrêté municipal.

"Certains commerçants et habitants ne comprennent pas non plus pourquoi des objets en lien avec la religion, comme les crucifix, soient vendus seulement "sous réserve", quand d'autres, comme les crèches, sont autorisés sans problème.

"Du côté des élus de la ville, la liste d'interdiction ne fait pas vraiment consensus non plus. Anne-Pernelle Richardot, conseillère municipale du groupe Faire ensemble Strasbourg, dénonce sur Twitter une mesure mise en place "par ignorance ou par dogmatisme" et qui n'a "aucun autre objectif" que de "fracturer" la ville...".

La colère gronde du côté de Strasbourg

L'origine de la polémique remonte à début octobre, lorsque les services l'Eurométropole de Strasbourg ont adressé aux commerçants non sédentaires et forains un mail intitulé « Produits autorisés Strasbourg Capitale de Noël 2022 ». Dans ce mail : une liste de produits interdits, autorisés et autorisés « sous réserves ».

Savoir-faire et authenticité

Cette liste interdit par exemple les casquettes, les bottes de Noël, les parapluies et les ponchos. Du côté des produits alimentaires, le champagne, la tartiflette, la raclette ou le pop-corn seront bannis de l'édition 2022 du marché de Noël de la ville. Le crémant devrait donc remplacer le champagne, et la munstiflette supplanter tartiflette et raclette. Cette liste, de plus de 350 produits, a été mise à jour par la « commission consultative de sélection » du marché de Noël de Strasbourg.

Une levée de boucliers parmi les élus anti verts

Nous avons pu recueillir quelques réactions par téléphone ce mercredi 12 octobre 2022. « A vouloir tout contrôler pour Noël, la municipalité trébuche sur ses préjugés et son idéologie ! », a taclé le conseiller municipal d'opposition Alain Fontanel (LREM), candidat malheureux à la mairie en 2020.

Anne-Pernelle Richardot (PS) évoque, pour sa part, du « wokisme à la con ». Quant à Pierre Jakubowicz (Horizons) « Je m'étonne de voir arriver cette liste si tardivement », à un mois et demi de l'ouverture du marché, alors que la plupart des commerçants commandent leur stock en début d'année.

Le marché de Noël de Strasbourg doit ouvrir ses portes cette

année à partir du 25 novembre.

Ces interdictions d'articles chrétiens ou de spécialités alimentaires françaises constituent une soumission à l'islam, les mêmes élus Verts autorisant les loukoums pour s'attire les faveurs et les voix de l'importante communauté musulmane de Strasbourg et de l'agglomération.

(1) Membre d'Europe Écologie Les Verts (EÉLV) depuis 2013, elle est élue en 2014 au conseil municipal de Strasbourg et au conseil de l'Eurométropole de Strasbourg où elle est déléguée à l'économie sociale et solidaire. Elle est élue maire de Strasbourg à la suite de la victoire de la liste EÉLV qu'elle conduit lors des élections municipales de 2020.

Le 22 mars 2021, la majorité municipale de **Jeanne Barseghian** adopte « le principe d'une subvention » de 2,5 millions d'euros afin de continuer la construction d'une mosquée lancée en 2014 sous l'ancien maire [PS Roland Ries](#) dans le quartier de la [Meinau](#). Cette mosquée dont le budget total des travaux s'élève à 32 millions d'euros serait appelée à devenir la plus grande d'Europe ³⁹ et est construite par une association turque qualifiée de « politique » en raison de sa proximité avec le pouvoir turc, la Confédération islamique [Millî Görüş](#). La Confédération Islamique Millî Görüş a refusé de signer la Charte des principes pour l'islam de France.

Du fait du [régime du Concordat](#), ce vote s'inscrit dans les pratiques municipales strasbourgeoises de financement de 10 % du coût de construction des lieux de culte, en vigueur depuis 1999, pour autant que le projet présente un intérêt local et après délibération. Le ministre de l'Intérieur, [Gérald Darmanin](#), dénonce un soutien apporté à « une mosquée soutenue par une fédération qui a refusé de signer la charte des principes de l'islam de France et qui défend un islam

politique ». La prise de position de Jeanne Barseghian en faveur d'une association proche du pouvoir turc provoque « un immense émoi » dans la communauté [arménienne](#), d'autant qu'un arrière-grand-père de Jeanne Barseghian fut l'une des nombreuses victimes des [massacres des Arméniens par l'État turc en 1915](#). Selon une étude de l'IFOP pour le [Grand Orient de France](#), 81 % des Alsaciens désapprouvent cette subvention, tandis que 52 % sont favorables à l'abrogation du [concordat d'Alsace-Moselle](#).

Francis GRUZELLE
Journaliste et écrivain
Carte de Presse 55411

Lire aussi ces articles qui constituent un complément d'information :

[Scandale : les dysfonctionnements du Fonds de garantie des victimes de terrorisme](#)

[Procès des écolos fous d'Extinction Rébellion : 10 organisations agricoles partie civile](#)

[Exclusif : 100 terroristes libérés chaque année de prison, et après ?](#)

[Hijab : gauche et Verts complices de l'islamisme au parlement européen](#)